



JUSTIFICATIF DU RÈGLEMENT DE L'AMENDE

Paielement par carte bancaire

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de régler votre amende par Internet et nous vous en remercions.

Veillez trouver ci-dessous le justificatif du règlement de l'amende suivante :

N° de télépaiement	33364466169651 - 28
Date de l'infraction	30/03/2017
Date de l'avis	06/04/2017
Type d'opération	Paielement
Montant	135 €
Date de règlement	08/06/2017
Canal de règlement	Site Internet de télépaiement
Type de la carte	Master Card
N° de carte bancaire	xxxxxx013050188x - date validité 01/19
N° commerçant CB	2326188
N° autorisation	338722
Nature de l'achat	Amendes
Référence de règlement	220170608113012429

Justificatif à conserver.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS



Numéro de l'avis de contravention

6446616965



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antai.fr vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

Date de l'avis de contravention

06/04/2017

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

Z44 ACO010100006446616965

105524 107659 21277

L/ 2 1 211 -



M LE REPRESENTANT LEGAL
SEPT LIEUX
14 PLACE FAIDHERBE
59100 ROUBAIX

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT TRES GENANT SUR UN EMPLACEMENT RESERVE AUX VEHICULES PORTANT UNE CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES.

- Prévue par Art. R. 417-11 §1 3°, art. L. 121-2 du C. de la route. Art. L. 241-3-2 du CASF. Art. L. 2213-2 3° du CGCT.
- Réprimée par Art. R. 417-11 §II du C. de la route.

Date / heure : le 30/03/2017 à 17h20

Lieu : RUE DE DOUAI

. LILLE - 59

Identification du véhicule

. Immatriculation : DR-396-MY

. Pays : FRANCE

. Marque : PEUGEOT

. Enlèvement du véhicule demandé

Agent verbalisateur

. Agent verbalisateur N° : 1184

. Code Service : 05935003103

Effet(s) sur le permis de conduire

. Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antai.fr ou appelez le 0811 871 871 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 06/04/2017, le montant de votre amende est majoré :

375 €

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE LILLE

CS 41101

35911 RENNES CEDEX 9

Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

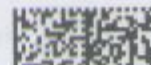
INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :

ADMINISTRATEUR DU CNT

CS 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



V15.01.10.01.021140 6446616965 ACFR FRFR

33364466169651 28